



Appel à candidature et Projet 2022 « Les Transhumances Artistiques : L'Art du Lien »

- **Présélection/date de dépôt : 1^{er} décembre 2021 minuit**
- **Sélection finale/date de dépôt des projets spécifiques par territoire :
8 janvier 2022 minuit**

Le contexte :

Le projet « Les Transhumances Artistiques », est le fruit d'une coopération entre trois associations, Serres Lez'Arts (Hautes-Alpes), Grandeur Nature (Vaucluse) et Noonsi Productions (Drôme). Elles ont imaginé des résidences artistiques itinérantes dans un territoire élargi : les monts des Préalpes, entre Buëch et Ventoux.

Ce projet permet la circulation d'artistes en création entre les deux vallées (Toulourenc et Buëch) et leur rencontre avec les publics locaux.

D'autres territoires sont en cours de développement et pourront éventuellement faire partie du projet. Les artistes présélectionnés seront tenus informés le cas échéant.

Ce dispositif questionne notre lien commun à ces terres, qui partagent une unité de paysages et de mode de vie, en faisant émerger de nouvelles dynamiques créatives et en croisant les disciplines artistiques, les publics et les cultures.

En favorisant l'accès aux œuvres et aux pratiques artistiques, cette initiative lutte contre l'isolement dans des territoires éloignés des grands centres urbains.

Présentation des 3 associations partenaires des Transhumances :

Grandeur Nature (<https://www.facebook.com/ventouxgrandeurnature/>):

Fondée en 2004, Grandeur Nature développe et diffuse toutes démarches artistiques, culturelles et techniques favorisant un autre regard sur la nature et témoignant de la relation de l'homme à l'environnement.

La sensibilisation à la nature peut naître, croître et se cultiver de multiples façons. Nous avons choisi la création et « l'émotion artistique » en produisant des résidences artistes de tous horizons, durant lesquelles sont produites des œuvres d'art environnemental qui sont exposées dans la vallée du Toulourenc sur différents sites. Par la rudesse et l'amplitude de son climat, par l'exigence pour vivre sur ses flancs et sa vallée nord, le Ventoux offre un puissant terrain d'expérimentation.

Dans le cadre du développement des projets en parallèle aux Transhumances Artistiques, Grandeur Nature mettra en place un programme de laboratoires numériques autour de l'image et la prise de son ainsi que des ateliers de pratiques artistiques liés à la nature, l'environnement et le paysage.

Serres Lez'Arts (<https://serreslezarts.wixsite.com/accueil>) :

Serres Lez'Arts est une association qui a pour objectif de favoriser le développement artistique et culturel sur le territoire Alpin. Serres, village historique, classé « petite cité de caractère », implanté en plein cœur d'un site naturel exceptionnel, est situé au sud des Hautes-Alpes, dans un territoire de montagnes. L'association se structure autour des activités suivantes :

- ◆ Une Exposition d'Art Actuel annuelle durant 3 jours, dans le village historique de Serres, regroupant une vingtaine d'artistes sur des lieux d'exposition atypiques. Elle est basée sur l'idée d'une rencontre des pratiques artistiques et des publics.
- ◆ Un programme de sensibilisation et de médiation avec des ateliers de pratiques enfants, ados, adultes, des stages, des conférences, des Ateliers d'Art Ambulants, en direction de tous les publics.
- ◆ Une résidence d'artistes « Regards sur le territoire » : deux artistes portent un regard singulier sur Serres, son territoire, son patrimoine (historique, bâti, naturel et humain) L'axe proposé est celui d'un cheminement dans le village permettant la création d'un sentier d'art à Serres.

Depuis 5 ans, Serres Lez'Arts est aussi un acteur du développement local en favorisant des coopérations et des solidarités entre les acteurs culturels (artistes, associations et leurs usagers, collectivités territoriales, bénévoles ...) autour d'un projet collectif, le « CEM * », - Collectif Espace Multiculturel - avec une programmation d'événements culturels (Café culturel) et un projet de Tiers lieu culturel.

Noonsi productions (www.noonsiprod.fr) :

L'association développe depuis 2013 des projets favorisant l'émergence et la pérennité d'une vie culturelle sur les territoires des Baronnies provençales et du Mont-Ventoux. Elle travaille sur 4 axes principaux, exclusivement en zone rurale et dans une démarche de développement durable :

- ◆ La production de spectacles et l'accompagnement administratif des artistes du territoire, afin de favoriser leur professionnalisation en leur apportant conseils et prestations selon leurs besoins ;
- ◆ L'organisation d'événements culturels pluridisciplinaires ainsi que des temps de médiation artistique : ateliers, stages, rencontres avec les artistes ...
- ◆ La diffusion de spectacles, l'aide à la programmation des « petits lieux » du territoire afin d'apporter des propositions artistiques de qualité dans des lieux à petits budgets, grâce à de la mutualisation ;
- ◆ La prestation administrative, artistique et technique, le conseil aux acteurs culturels afin d'aider à la réalisation et à la pérennisation de leurs activités.

Enfin, Noonsi productions est moteur d'une dynamique de partenariat et de mutualisation de savoirs faire, de ressources humaines et matérielles entre les associations et les porteurs de projets du territoire.

2022 : Principe et contenu de la résidence des Transhumances Artistiques :

Cette résidence invite des artistes plasticiens professionnels, relevant des domaines d'expressions environnementales et contemporaines sans limites de pratiques ni de techniques. Elle est destinée aux artistes d'arts visuels intégrant dans leur pratique un intérêt sincère envers le patrimoine naturel, son respect et sa valorisation par l'art, conformément aux valeurs défendues par les organisateurs de cette résidence.

L'originalité de cet appel à projet émane de l'inscription d'œuvres d'arts visuels réalisées spécifiquement pour les deux territoires concernés en 2022 : Mont-Ventoux / Vallée du Toulourenc dans le Vaucluse et le Village de Serres / Pays du Buëch dans les Hautes-Alpes.

D'autres territoires sont en cours de développement et pourront éventuellement faire partie du projet. Les artistes présélectionnés seront tenus informés le cas échéant.

L'artiste conçoit une œuvre spécialement pour chacun des deux territoires en s'inspirant des lieux et en valorisant ses caractéristiques environnementales, patrimoniales... Il est bien entendu que la phase de recherche, réflexion et immersion en lien avec le territoire fait partie intégrante de la résidence.

Sur place, l'équipe des Transhumances Artistiques, accompagne les artistes tout au long de la résidence, dans les divers aspects de leurs recherches et en les mettant en relation avec des structures ressources et interlocuteurs pouvant contribuer au développement de leurs projets.

Des temps de médiation avec des publics locaux seront organisés régulièrement durant la résidence notamment à travers des événements pluridisciplinaire afin d'amener l'acte de création dans une démarche globale d'apport culturel et artistique sur le territoire : rencontres informelles, ateliers participatifs avec les habitants, mais aussi événements, conférences, rencontres avec d'autres artistes et différents publics...

Riche en biodiversité, en paysages, en ressources et en activités humaines, le Mont-Ventoux et le Pays du Buëch invitent des artistes inspirés par ces caractéristiques à s'inscrire dans cette dynamique et à la faire rayonner au niveau national par la création d'œuvres sensibles, évolutives et construites à l'échelle de ces territoires.

Les artistes sont invités à réaliser des pièces inédites originales spécifiquement pour la résidence.

Elles doivent être conçues pour :

- Être installées en extérieur sur les deux sentiers (sentier de village à Serres et sentier d'art environnemental en pleine nature à Savoillans).
- **Supporter les rudes conditions météorologiques qui règnent sur les deux territoires : pluies et neiges intenses, vents violents, orages de grêle et avoir une « durée de vie » minimum de 3 ans.**
- Répondre aux critères environnementaux spécifiques aux parcs naturels régionaux (Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux et Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales), notamment : **aucune introduction d'espèces vivantes, pas d'installation sonore ou lumineuse, dans la mesure où elles seraient susceptibles de perturber les comportements naturels de la faune, pas de matériaux polluants ou se dégradant rapidement.**
- Ne pas présenter de danger pour les visiteurs (risque de chute, de coupure...).

- Être à l'échelle du paysage : **un équilibre entre la mise en valeur réciproque de l'œuvre et du site naturel doit être atteint.**
- **Respecter l'environnement** : L'utilisation de matériaux issus de la nature et/ou du territoire, de matériaux recyclés ou utilisant l'énergie renouvelable tels l'éolien ou le solaire sera favorisée.

Les artistes doivent préciser les modalités de mise en œuvre de leurs projets (techniques, logistiques, étapes planifiées, matériel utilisé, besoin en électricité, besoin en eau, moyens de déplacement et de transport des matériaux lourds, etc).

Les installations doivent s'adapter aux contraintes et caractéristiques de chaque sentier :

- À Savoillans : pas de raccordement électrique possible (tout matériel électrique doit être autonome), peu d'accès motorisé, pas d'accès à l'eau ;
- À Serres : raccordement électrique et eau contraints à une demande préalable en Mairie, accès motorisé parfois difficile dans le village historique
- Les sentiers d'art sont ouverts et accessibles aux publics tous les jours, 24h sur 24h. Ils ne sont jamais surveillés.

Les organisateurs des Transhumances Artistiques se réservent le droit de ne pas valider l'installation d'une œuvre sur les sentiers, dans la mesure où celle-ci ne répondrait pas aux critères énoncés dans l'appel à projet et dans la convention de résidence.

Conditions d'accueil de la résidence

Période :

Les résidences de création auront lieu entre février et octobre 2022 sur 5 semaines d'intervention par territoire : repérages, temps de créations, restitutions . (soit 10 semaines de résidence au total)

Durée :

Une durée de 5 semaines de présence par territoire sera organisée selon un planning individuel validé entre les organisateurs et les artistes :

- 1 semaine de repérage et immersion par territoire : rencontre avec les partenaires et la population locale, conception des projets.
- 4 semaines de création et installation par territoire : Création In situ et en ateliers autour des projets à Serres et à Savoillans
- Restitution des œuvres lors des inaugurations : les 15-16-17 juillet 2022 à Savoillans et les 16-17-18 septembre 2022 à Serres (D'autres territoires en cours de développement pourront faire partie du projet. Les artistes présélectionnés seront tenus informés le cas échéant).

Rémunération :

L'artiste recevra une bourse de **8 000 euros (huit milles euros) pour deux territoires**, comprenant ses honoraires, tous les frais techniques, de production, d'outillage, les prestations techniques, les frais de déplacements et de repas.

Cette bourse de création sera payée progressivement selon les avancées des projets artistiques. L'artiste est autonome dans sa production, il **doit prévoir l'ensemble de son outillage** nécessaire à la réalisation de son projet. Il peut être accompagné par un(e) assistant(e) dont l'hébergement pourra être assuré en fonction des possibilités. Il devra être autonome pour ses déplacements et **avoir son propre véhicule**

Espaces de travail et hébergements :

Des espaces ateliers sont mis à disposition par territoire. Les artistes seront logés chez l'habitant ou dans des lieux dédiés.

La résidence :

Ce programme est ouvert à tous les artistes français ou étrangers, sans limite d'âge, maîtrisant l'usage de la langue française, disposant d'un véhicule et d'un permis de conduire valable en France.

Critères de sélection :

L'artiste sera sélectionné en 2 phases distinctes :

- **1^{ère} phase : présélection**

Date limite de dépôt : 1er décembre 2021 minuit

- L'artiste est invité à envoyer un dossier artistique représentatif de son travail en cours, sans projet spécifique

- **2^{ème} phase : sélection finale sur présentation de projets spécifiques par territoire**

Date limite de dépôt : 8 janvier 2022 minuit

- Qualités artistiques du projet inscrit dans des problématiques contemporaines et environnementales
- Pertinence du projet dans le contexte spécifique (Serres, Savoillans, autres)
- Singularité de la recherche considérant les aspects des territoires et le cahier des charges
- Perspectives d'intégration dans le cadre des sentiers d'art
- Faisabilité du projet, contrainte de pérennité et de conservation sur le site du sentier en extérieur
- Comité de sélection : une réponse sera adressée aux artistes fin janvier

Cadre juridique :

Une convention de résidence spécifiant les engagements pris entre les organisateurs et les artistes sélectionnés sera signée au début de la résidence.

L'artiste devra justifier d'un numéro de Siret ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture.

Les artistes devront également présenter une assurance de responsabilité civile.

Comment candidater ?

1er Phase : présélection

Date limite de dépôt : 1er décembre 2021 minuit

Le dossier de candidature doit comporter en un seul fichier PDF :

- La fiche de candidature jointe à ce dossier avec les coordonnées complètes du candidat: Pseudonyme éventuel / Nom / Prénom / adresse / numéro(s) de téléphone / adresse électronique / site internet / numéro SIRET ou équivalent pour les artistes étrangers...
- Une lettre de motivation précisant sa démarche
- Un dossier artistique présentant une sélection des travaux existants et des expériences artistiques professionnelles sous forme de portfolio avec visuels et textes (dans la limite de 20 pages) ;
- Une biographie / curriculum vitae, relatant le parcours artistique du candidat (de chaque candidat en cas de proposition collective).
- Copie recto-verso de la carte d'identité (de chaque candidat en cas de proposition collective).

2ème Phase : sélection finale sur projets spécifiques par territoire :
Date limite de dépôt : 8 janvier minuit

Le projet doit comporter en un seul fichier PDF :

- Une note d'intention (maximum 3000 signes) concernant les localisations distinctes
- Un dossier illustré représentatif des propositions artistiques en situation (dessins, croquis ou photomontages, descriptif des matériaux, dimension envisagée). Il s'agit là de projets qui pourront évoluer au contact des deux territoires et des contraintes liées aux 2 sentiers.
- Une fiche technique prévisionnelle comprenant : titre de l'œuvre / dimensions envisagées / nature et quantité des matériaux / principes de montage, fixation, ancrage et sécurisation / besoins en eau et électricité.
- Des propositions de rencontres à destination des publics pendant la résidence en lien avec le projet proposé
- Tout autre information que l'artiste jugerait pertinente pour l'appréciation des qualités techniques et esthétiques et la mise en situation du projet qu'il propose.

Les dossiers de candidature et projet sont rédigés en français et sont adressés en version numérique uniquement, format PDF, **un seul PDF par dossier et projet** dans l'ordre des pièces indiquées ci-dessus, 20 mégaoctets maximum

Le dossier de candidature doit être dématérialisé et envoyé par mail: contact@lestranshumancesartistiques.org

Le comité de sélection est composé de 2 membres de Serres Lez'Arts et de Grandeur Nature, deux professionnels de l'art et d'un représentant institutionnel



**Appel à candidature 2022
« Les Transhumances Artistiques
l'Art du Lien »**

Fiche de candidature :

Date limite de dépôt des candidatures : 1er décembre 2021 minuit

Nom :

Prénom :

Pseudonyme éventuel :

Date de naissance :

Disciplines artistiques :

Adresse :
.....
.....

Ville :

Code postal :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Email :

Site internet :

Formation :

Français parlé couramment : Oui / non

Véhicule : oui / Non

Autonomie en outils pour la réalisation de l'œuvre : oui / non

N° Siret ou équivalent pour les artistes étrangers :
.....

J'accepte les conditions énoncées dans le document de constitution du dossier de candidature pour la résidence « Les Transhumances Artistiques »

Fait à le

Bon pour accord (mention manuscrite) :

Signature :